

ADAPTATION TEMPORAIRE DES REGLES DE GOLF DANS LE CONTEXTE DE L'EPIDEMIE COVID-19

Le Royal & Ancient de Saint Andrews a publié le 29 Avril sur son site un certain nombre de préconisations pour établir une sécurité sanitaire renforcée lors de la pratique du jeu de golf. Ces préconisations concernent les gestionnaires des golfs, les responsables de terrain et bien sûr tous les golfeurs.

De son côté la ffgolf a établi et publié un certain nombre de mesures analogues et en a largement informé tous les acteurs du jeu. En complément de ces mesures sur lesquelles il n'est donc pas nécessaire de revenir, le Royal & Ancient propose aussi une adaptation temporaire des Règles régissant le jeu. Ces adaptations sont les suivantes :

Formes de jeu et enregistrement des scores :

- Il est recommandé que le jeu en compétition ne soit pas pratiqué en cette période et notamment les compétitions en stroke play impliquant plusieurs groupes de joueurs. Si malgré tout des compétitions en stroke play ont lieu, la méthode d'enregistrement des cartes utilisée ne doit pas permettre la manipulation ou l'échange des cartes de score.
 - Les joueurs peuvent entrer leurs propres scores sur leur carte (il n'est pas nécessaire que le marqueur le fasse)
 - Il n'est pas nécessaire que le marqueur certifie physiquement la carte, une certification orale suffit.
 - Il n'est pas non plus nécessaire de rendre physiquement sa carte au Comité , elle peut être rendue de façon électronique (email, texto,)

Bunkers :

- Les râteliers étant enlevés des bunkers, le ratissage doit se faire avec le pied ou le club. Cependant si ce ratissage grossier affecte manifestement trop l'équité du jeu, il est possible d'autoriser une Règle locale permettant de placer la balle la balle dans le bunker à une longueur de club et ce pas plus près du trou que sa position d'origine.

Drapeaux :

- Il est demandé aux joueurs de laisser le drapeau dans le trou et de ne pas le toucher. Une pénalité peut être infligée pour infraction à cette recommandation soit par le biais d'une Règle locale, soit par le biais du Code de Comportement.

Trou et balle entrée dans le trou :

- Le bogey devrait être enfoncé dans le trou de sorte que toute la balle ne puisse être sous la surface du green. La balle est considérée comme entrée si n'importe quelle partie de la balle est sous la surface du green
- Pour minimiser la nécessité de relever la balle du trou, il est cependant recommandé que la balle soit considérée comme entrée si elle repose à moins de 30 cm du trou (12 inches soit la longueur moyenne d'un grip standard de putter). Ceci n'empêche pas bien sûr de concéder un putt en match play au-delà de cette distance.
- On peut aussi décider de positionner le bogey au-dessus de la surface du green et de considérer une balle comme entrée si elle frappe le bogey.

Note :

- C'est à l'autorité compétente (en l'occurrence la ffgolf) de décider si des scores réalisés avec cette adaptation des Règles peuvent être pris en compte ou non pour la gestion du handicap.

Pour le Comité des Règles de la ffgolf

Son président

Christian Gresse